

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juin 2020

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

Mise en place des commissions

Le rôle des commissions est d'étudier les dossiers en rapport avec leur domaine, d'émettre des avis et de formuler des propositions au conseil municipal. Le maire en est président de droit.

Le conseil municipal décide de créer 8 commissions :

Commission « économie et finances » :

Vice-présidente : Mme Corinne BECAUD

Membres : Alexis BERNARD, Cédric CHAVANELLE, Michel GIVORD, Jean-Pierre LUCIANI, Pierre RAZUREL, Martine VERNE

Commission « voirie et réseaux » :

Vice-président : Mr Pierre RAZUREL

Membres : Jacqueline BARDET, Thierry GIBAUD, Michel GIVORD, Fabien PUVILAND

Commission « bâtiments et espaces publics » :

Vice-président : Mr David BROYER

Membres : Cédric CHAVANELLE, Jean-Michel LEPY, Fabien PUVILAND, Martine VERNE

Commission « urbanisme » :

Vice-président : Mr Pierre RAZUREL

Membres : Corinne BECAUD, David BROYER, Michel GIVORD, Christelle PACCOUD

Commission « affaires scolaires et périscolaires » :

Vice-président : Mr Jean-Pierre LUCIANI

Membres : Corinne BECAUD, Alexis BERNARD, Florence MATHRAY, Christelle PACCOUD

Commission « affaires sociales » :

Vice-président : Corinne BECAUD

Membres : Jacqueline BARDET, Christelle PACCOUD, Martine VERNE

Commission « communication et associations » :

Vice-présidente : Corinne BECAUD

Membres : Jacqueline BARDET, Thierry GIBAUD, Florence MATHRAY, Christelle PACCOUD, Fabien PUVILAND, Pierre RAZUREL

Commission « appel d'offres » : (article L.1411-5 du CGCT)

Président : Christian LABALME

Titulaires : Corinne BECAUD, Michel GIVORD, Martine VERNE

Suppléants : Alexis BERNARD, David BROYER, Florence MATHRAY.

Désignation des groupes de travail

Le conseil municipal décide de créer 4 groupes de travail :

Espace multifonctions (étude du mobilier, de la vaisselle, du règlement, des tarifs de location) : Christian LABALME, Jacqueline BARDET, Corinne BECAUD, Thierry GIBAUD, Florence MATHRAY, Christelle PACCOUD, Martine VERNE

Affaires sportives (création d'un nouveau terrain de sports, encadrement, règlement intérieur) : Christian LABALME, Corinne BECAUD, Cédric CHAVANELLE, Jean-Pierre LUCIANI, Pierre RAZUREL

Lotissement (création d'un nouveau lotissement d'habitations individuelles) : Christian LABALME, Corinne BECAUD, Alexis BERNARD, David BROYER, Michel GIVORD, Pierre RAZUREL

Zone artisanale de Chérinal : Christian LABALME, Corinne BECAUD, Michel GIVORD, Jean-Michel LEPY, Fabien PUVILAND, Pierre RAZUREL.

Désignation des représentants dans les différents syndicats

Communauté d'agglomération : dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Sont désignés en tant que titulaire : Christian LABALME, en tant que suppléante : Corinne BECAUD.

Syndicat Veyle Vivante : ayant pour mission l'aménagement et la gestion des eaux du bassin versant de la Veyle.

Sont désignés en tant que titulaire : David BROYER, en tant que suppléant : Fabien PUVILAND.

Syndicat Intercommunal d'Energie et de E.communication de l'Ain : ayant pour mission l'organisation du service public de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire départemental, l'éclairage public, la transition énergétique, le gaz, la communication électronique, le système d'information géographique, la maîtrise de la demande en énergie, du développement des énergies renouvelables et des achats d'énergies.

Sont désignés en tant que titulaire : Christian LABALME, en tant que suppléant : Thierry GIBAUD.

Syndicat à Vocation Scolaire de Confrançon-Curtafond : ayant pour mission la gestion du fonctionnement du RPI.

Sont désignés : Jean-Pierre LUCIANI, Corinne BECAUD, Alexis BERNARD, Florence MATHRAY, Christelle PACCOUD.

Délégation au maire

Afin de simplifier la gestion de l'administration communale, le conseil municipal décide de déléguer le maire sur certaines affaires courantes, savoir :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- d'accepter les dons qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption définis par le Code de l'urbanisme,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €,
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- de demander l'attribution de subventions à tout organisme financeur.

Indemnités des élus

La circulaire du 9 janvier 2019 fixe les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux.

Le conseil municipal décide de maintenir le montant des indemnités comme auparavant (inférieures à l'enveloppe maximale) et fixe l'indemnité du maire et des adjoints comme suit :

- maire : 69 % des 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 78 % des 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- trois autres adjoints : 54 % des 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Projet de lotissement

Mme BECAUD présente l'historique du dossier, notamment la nécessité de créer un lotissement afin de maintenir la moyenne d'âge des habitants de la commune. Elle rappelle les conventions signées avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier de l'Ain) pour l'achat des parcelles de terrain concernées.

Afin de limiter le coût du portage par l'EPFL qui s'élève annuellement à 1,50 % du capital restant dû, il conviendrait de revendre les terrains classés en zone 1AU dans les quatre ans à venir.

Elle présente la proposition de mission du cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY de Bourg-en-Bresse qui s'élève à 2 000 € HT par lot auxquels il faut ajouter la somme de 1 600 € pour l'élaboration du dossier loi sur l'eau.

Le conseil municipal décide de confier la mission au cabinet.

Point sur les travaux de l'espace multifonctions

Le maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux : les murs phoniques sont posés, le carrelage sera terminé en fin de semaine, le bar est posé, les peintures sont en cours, les luminaires et le mur amovible seront posés la semaine prochaine, les plants du toit terrasse seront installés en octobre pour permettre une meilleure reprise. Un problème est rencontré sur les façades.

La démolition de la salle actuelle étant prévue début juillet, le matériel sera enlevé les 2 et 3 juillet. Le comité de fleurissement souhaite récupérer les deux bacs existant devant la salle.

Informations diverses

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire déposé le 20 mars 2020 et accordé le 11 mai 2020 à Melle Laurie CORMARECHE pour la construction d'une maison d'habitation, allée des Chênes
- est informé de la déclaration préalable déposée :
 - le 9 avril 2020 et accordée le 24 avril 2020 à Mr et Mme Florian OLIVIER pour la construction d'un abri pour voitures et d'un abri de jardin, 1931 route de Polliat
 - le 26 mai 2020 par Mr et Mme Jean-Michel LEPY pour la construction d'une pergola, 1818 route de Polliat
- entend le compte-rendu de la gestion de la réouverture des écoles par Mr LUCIANI qui souligne la bonne cohésion entre les élus, les enseignantes et les associations et informe de la mise en place d'installations permettant le respect des gestes barrières, les classes sont divisées en deux (scolarité 1 jour sur 2) pour ne pas dépasser 15 élèves, les parents n'ayant pas d'autre choix peuvent scolariser leurs enfants tous les jours, la garderie matin et soir est assurée par le syndicat des écoles, le nombre maximum autorisé n'est pour l'instant pas atteint que ce soit à l'école, à la cantine, à la garderie ou dans les transports

- est informé par Mme BARDET, présidente de l'association, de la réouverture de la bibliothèque le mercredi en juin et juillet dans le respect des gestes barrières (1 emprunteur à la fois, 1 personne par famille accompagnée par un membre de l'association, les livres rendus seront « mis en quarantaine » une dizaine de jours
- est informé du cambriolage subi à l'atelier communal dans la nuit du 26 au 27 mai, une plainte a été déposée, une déclaration a été faite à l'assurance Groupama, des devis seront demandés afin de remplacer le matériel dérobé et réfléchit aux moyens de protection à mettre en place
- est informé des travaux effectués afin de compléter l'arrosage automatique des massifs
- prend note de la réunion :
 - de la commission « communication et associations » le 8 juin à 20 h
 - du groupe de travail « espace multifonctions » le 9 juin à 18 h.